

**Bureau syndical du  
 14 avril 2022**

**DELIBERATION N° 2022-04-023**  
**Attribution du prix coup de cœur du SYVADEC aux lauréats du Challenge de  
 l'innovation de la Fondazione de l'Université de Corse**

Nombre de membres 27			L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril, à neuf heure trente, le bureau syndical convoqué le huit avril par le Président dans les conditions prévues par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 modifiée par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Georges GIANNI, Président de séance. Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
25	13	13	

**Présents :**

GIANNI Georges, POLI Xavier, MATTEI Jean-François, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIORDANI Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne, LACOMBE Xavier, NEGRONI Jérôme, VIVONI Ange-Pierre, CICCADA Vincent et MAURIZI Pancrace.

**Absents :**

FERRANDI Etienne, MARCHETTI François-Marie, MICHELETTI Vincent, GIFFON Jean-Baptiste, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGO Louis, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGGRI Leslie, GRAZIANI Frederick et GUIDONI Pierre.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 26/04/2022  
 et de la publication de l'acte le: 26/04/2022



pour le Président, par délégation,  
 Le Directeur Général Adjoint

Vincent ANDREI

Accusé de réception en préfecture  
 02B-200009827-20220414-2022-04-023-DE  
 Date de télétransmission : 26/04/2022  
 Date de réception préfecture : 26/04/2022

**Attribution du prix coup de cœur du SYVADEC aux lauréats du Challenge de l'innovation de la Fondazione de l'Université de Corse**

Monsieur le Président expose,

Lors du Bureau Syndical du 18 novembre 2021, le projet avec la fondation de l'université de Corse de Pasquale Paoli (UDCPP) relatif au challenge de l'innovation a été approuvé.

Le partenariat consistait pour le SYVADEC à mettre à disposition deux coachs pour toute la durée de l'évènement et à récompenser les équipes gagnantes par le versement d'un « prix coup de cœur » à hauteur de 500 € par membre de l'équipe. Il a été convenu que ce prix devait récompenser un projet innovant permettant de répondre à une ou plusieurs problématiques locales sur le thème de l'économie circulaire.

Ainsi, à la suite du concours qui s'est déroulé du 16 au 18 mars 2022, le SYVADEC a sélectionné l'équipe GRANOVU pour son projet de valorisation des drêches de brasseries en aliments pour le bétail. Ce projet vise à récupérer auprès des brasseurs corses les quelques 2 000 t de drêches produites chaque année pour les sécher et permettre aux éleveurs de se fournir en fourrage local.

L'équipe composée de trois étudiants (Luana Ida Cerne, Alessia Ida Cerne et Sid Marin) reçoit donc un prix total de 1 500 € réparti équitablement entre les équipiers. Ce montant sera versé par le Syvadec à la Fondazione de l'Université de Corse en charge du versement aux étudiants lauréats.

**Par conséquent, il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir approuver ce choix et d'autoriser le versement de la bourse correspondante.**

***Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :***

Vu les articles L.5111-1-1et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2020-12-098 du 26 décembre 2020 portant délibération d'attributions du Comité au Bureau Syndical,

Vu la convention de partenariat du 9 décembre 2021 conclue entre le Syvadec, la Communauté de communes du Centre Corse, l'université de Corse Pascal Paoli et le CROUS de Corse, Ouïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président

***A l'unanimité :***

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- APPROUVE le choix du lauréat et autorise le versement de la bourse de 1500 € à la Fondazione de l'Université de Corse Pasquale Paoli au profit des membres de l'équipe GRANOVU composée de Luana Ida Cerne, Alessia Ida Cerne et Sid Marin.
- AUTORISE Monsieur le Président du Syvadec à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Don Georges GIANNI

**La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.**

Accusé de réception en préfecture  
26/04/2022  
Date de télétransmission : 26/04/2022  
Date de réception préfecture : 26/04/2022